



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE TAVERNY**

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 16 MARS 2017**

*L'an deux mille dix-sept, le seize mars à vingt heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué par Madame le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Florence PORTELLI.*

Madame le Maire ouvre la séance. Il est procédé à l'appel nominal :

**MEMBRES PRESENTS** : Mme PORTELLI Florence - Mme CHAPELLE Catherine – M. KOWBASIUK Nicolas – Mme PREVOT Vannina – Mme FAIDHERBE Carole - M. DELAVALOIRE Michel – Mme BOISSEAU Laetitia - Mme MICCOLI Lucie – M. CLEMENT François. **ADJOINTS AU MAIRE**

Mme BOUCHON Délia – M. LECLAIRE Christian – M. SANTI Elie – M. MASSI Jean-Claude – M. LELOUP Michel – Mme CARRE Véronique – M. LE LUDUEC Bernard – M. BERGER Alain – M. ARES Philippe – Mme HAMOUCHI Yamina - Mme TAVARES DE FIGUEIREDO Alice – Mme VILLOT Isabelle - M. SANDRINI Pierre – Mme LAMAU Françoise - M. DEVOIZE Bruno – M. TEMAL Rachid - M. SIMONNOT Alexandre – M. DAGOIS Gérard - **FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE**

**FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE**

**MEMBRES REPRESENTES** :

M. GLUZMAN Régis  
M. GASSENBACH Gilles  
M. GERARD Pascal  
Mme TUSSEVO Anne-Marie  
Mme EL ATTALATI Karima  
Mme LAGACHE Maria-José  
Mme GUIGNARD Anita  
Mme CAILLIE Albine

**Procuration à**

Mme CHAPELLE Catherine  
M. LECLAIRE Christian  
Mme MICCOLI Lucie  
Mme BOUCHON Délia  
Mme PREVOT  
Mme BOISSEAU Laetitia  
M. DAGOIS Gérard  
M. TEMAL Rachid

\*\*\*\*\*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame TAVARES DE FIGUEIREDO Alice est élue à l'unanimité.

<b>Numéro + Date</b>	<b>Thème/Structure / Service</b>	<b>Objet/Titre</b>	<b>Cocontractant/ Durée/date/ Montant</b>
--------------------------	--	--------------------	---

N°2017/002 09/01/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque Les Temps Modernes de TAVERNY (95150) pour le projet de ciné-club initié par Monsieur Jérôme Panay, professeur de philosophie	Education Nationale - lycées Jacques Prévert et Louis Jouvot de TAVERNY durée de six mois à compter de sa signature, renouvelable deux fois dans la limite de trois années Montant : gratuit
N°2017/003 09/01/2017	Direction des Ressources Humaines	Convention relative à la réalisation de certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) «R372 cat.4» en direction des agents de la collectivité	Ecole de Formation Routière Paris Nord les 26 et 27 janvier 2017 Montant NET : 500 €
N°2017/004 11/01/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Conservatoire	Contrat relatif à la cession du droit d'exploitation du spectacle «DELTA Y MAR» dans le cadre du concert intitulé « DELTA Y MAR » associant Messieurs Juanjo MOSALINI et Vicente BÖGEHOLTZ et des élèves du conservatoire Jacqueline Robin de TAVERNY au théâtre Madeleine-Renaud de TAVERNY	Ass « M&T » le 17 juin 2017 Montant TTC : 7 000 €
N°2017/005 11/01/2017	Direction des Ressources Humaines	Convention relative à l'organisation des commissions de sélection professionnelle	C.I.G Grande Couronne de la région d'Île-de-France durée du dispositif d'accès à l'emploi titulaire Montant des frais d'organisation fixé sur la base d'une somme forfaitaire par candidat : - 76 € NETS pour chaque candidat traité, sans location de salles spécifiques - 112 € NETS pour chaque candidat traité, lorsque la location de salles spécifiques par du CIG requise
N°2017/006 11/01/2017	Direction de l'Urbanisme & de l'Aménagement	Convention d'occupation temporaire à titre précaire et révocable du domaine public relative à l'installation d'un bureau de vente et l'implantation d'un panneau de commercialisation sur les parcelles cadastrées BI 462 & BI 550 dans le cadre de la commercialisation de logements	Société KAUFMAN & BROAD HOMES du 16 janvier 2017, pour une durée d'un an, reconductible de manière expresse, par période d'un mois sans que sa durée ne puisse excéder 12 années. Montant annuel : 4 500 €
N°2017/007 17/01/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Théâtre M. Renaud	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle «LE ROMAN DE RENART» au Théâtre Madeleine-Renaud à TAVERNY	Société «La Compagnie Hubert Jappelle» le 24 janvier 2017 à 9h30 et 14h15 Montant HT : 2322,27 € Montant TTC : 2450 €
N°2017/008 17/01/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage	Convention relative à l'organisation d'ateliers multimédia dans le cadre du projet «Un artiste à Taverny 2017»	Ass «La Ruche » à compter de sa date de signature et jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2017 inclus Montant NET : 3000 €
N°2017/009 18/01/2017	Direction des Systèmes d'Information et télécommunication	Contrat relatif à la maintenance évolutive et adaptative ainsi qu'un service d'aide à l'exploitation des logiciels relatifs à la gestion et suivi des travaux, à la gestion du parc automobiles, ainsi qu'à la gestion des	Société AS-TECH Solutions durée d'un AN à compter de sa signature par les parties et renouvelable annuellement par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 3

		stocks et la réservation et aux prêts de matériel au profit du Centre Technique Municipal de TAVERNY	années. Montant annuel HT : 3710,26 €
N°2017/010 23/01/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage	Réservation de la visite avec visio guidée du Château de Fontainebleau au profit d'un groupe de 61 personnes dans le cadre l'accueil de la délégation Italienne	E.P Château de Fontainebleau les 25 février 2017 à partir de 14h00 Montant TTC : 732 €
N°2017/011 26/01/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage	Réservation de six chambres avec petit déjeuner, en vue de l'hébergement des élus et encadrants de la délégation Italienne	Hôtel Campanile du 22 au 25 février 2017 inclus Montant TTC : 1474,80 €
N°2017/012 26/01/2017	Direction du Patrimoine et Cadre de vie	Modification des dispositions des articles 2 et 3 de la décision n°2016-308 du 12 décembre 2016 relative au contrat de location-entretien de lavettes Metwatex bleu quant à la durée du contrat	Société MEWA pour une durée de trois années civiles complètes avec un délai de préavis de six mois calendaires, du 31 décembre de l'année concernée. Montant HT/semaine : 14,60 € Montant HT/an : 759,20 €
N°2017/013 27/01/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Théâtre M. Renaud	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle «SI ÇA SE TROUVE, LES POISSONS SONT TRÈS DRÔLES» pour CINQ représentations du spectacle et une action de sensibilisation en direction des publics familiaux et scolaires	Ass «La Compagnie OURAGANE» le jeudi 23 février 2017 à 9h30 et 10h30, - le vendredi 24 février à 9h30 et 14h15, - le samedi 25 février à 10h Montant TTC : 7026,51 €
N°2017/014 30/01/2017	Direction des Sports et Vie associative	Convention de mise à disposition de salle et des matériels de locaux communaux de TAVERNY	Ass IFAC Val d'Oise du samedi 11 février au samedi 18 février 2017 Montant : réalisation d'une formation au BAFA* ou BAFD* au profit d'un agent communal
N°2017/015 31/01/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque Les Temps Modernes – sise 7 rue du Chemin Vert de Boissy à TAVERNY pour la réalisation de 4 interventions pédagogiques au profit des élèves des écoles primaires Goscinny & Pagnol	Ass Les Heures Musicales le 15 juin 2017 à 14 h & 15 h le 16 mars 2017 à 14 h & 15 h Montant : Gratuit
N°2017/016 31/01/2017	Direction des Ressources Humaines	Modification des modalités de paiement du marché relatif au recrutement externe d'un directeur des ressources humaines pour la collectivité	Cabinet Micheal Page International le 31 janvier 2017 Montant HT : 7000 €
N°2017/017 03/02/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Fixation des tarifs appliqués par la commune pour les locations de salles communales de la ville de Taverny au titre de l'année 2017	
N°2017/018 02/02/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Théâtre M. Renaud	Modification de l'application tarifaire de la décision du maire n°2016-164 du 11 juillet 2016 dans le cadre de la représentation du spectacle «DJIHAD»	
N°2017/019	Direction Action	Réservation en vue de l'acquisition de	Société «Le duc des

03/02/2017	culturelle, Événementiel et Jumelages	billets pour la soirée concert au profit de 37 personnes dans le cadre de l'accueil de la délégation de Prato	Lombards» le 24 février 2017 Montant TTC : 2272 €
N°2017/020	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2017/021 03/02/2017	Direction des affaires générales Commande publique	Désignation d'un avocat avec convention d'honoraires pour les besoins d'une consultation juridique	Cabinet MPC Avocats Maître CHANLAIR le 3 février 2017 Montant mission principale HT : 1800 € Montant horaire HT pour toute prestation complémentaire non prévue : 180 € sauf situation d'urgence
N°2017/022 09/02/2017	Direction des affaires générales Commande publique	Désignation d'un huissier pour constater la mise en ligne des publications sur les réseaux sociaux	Cabinet d'Huissiers TRISTANT, LE PEILLET et DARCQ le 9 février 2017 Montant HT : 407,67 € Montant TTC : 504,09 €
N°2017/023	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2017/024 14/02/2017	Direction Politique de la Ville	Location de l'exposition intitulée «Objets Totems : Patrimoine de la vie ordinaire» dans le cadre de la journée Mondiale de la Femme 2017 et une rencontre publique destinée à présenter et dialoguer autour de l'exposition avec une ou deux des femmes photographiées	Atelier CANOPE de Saint Ouen l'Aumône - Maison départementale du Val d'Oise du 9 mars au 14 mars 2017 au centre social Vincent Vigneron Montant : Gratuit sauf 15 € d'adhésion obligatoire pour bénéficier de l'exposition
N°2017/025 15/02/2017	Direction des Ressources Humaines	Convention relative à la réalisation d'un Master 1 «Management des organisations sanitaires et sociales», en direction d'un agent de la collectivité	l'Université Paris XIII durée d'un an, à l'Université de Paris XIII, à compter du 6 février 2017 Montant NET : 4 761,10 €
N°2017/026 15/02/2017	Direction des Ressources Humaines	Conventions relatives à la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) en direction de deux agents de la collectivité	CPCV du 13 au 18 mars 2017 Montant NET : 800 €
N°2017/027 15/02/2017	Direction Affaires culturelles de l'Animation locale et des Jumelages Théâtre M. Renaud	Convention de mise à disposition de locaux et moyens logistiques au sein du Théâtre Madeleine Renaud de TAVERNY	Caisse locale du Crédit Agricole de Taverny le 1 <sup>er</sup> mars 2017 Montant : Gratuit
N°2017/028 15/02/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Conservatoire	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du Concert de clôture de la master class avec pour thème «La Musique, un langage espéranto», au profit des élèves du département « piano » du conservatoire Jacqueline Robin de TAVERNY	Mme SHERESHEVSKAYA les 4 et 18 mars 2017 Montant NET : 800 €
N°2017/029 15/02/2017	Direction des Ressources Humaines	Convention relative à l'organisation des formations des agents de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à disposition d'une salle destinée à la réalisation d'une formation intitulée «La gestion des comportements difficiles dans l'encadrement d'une pratique	CNFPT Grande Couronne Île de France du 13 et 14 mars 2017 Montant : Gratuit

		artistique»	
N°2017/030 15/02/2017	Direction des Ressources Humaines	Convention de formation relative à la réalisation d'un recyclage SSIAP 2 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 2) en direction d'un agent de la collectivité	Société CECYS les 17 et 18 mai 2017  Montant HT : 195 € Montant TTC : 234 €
N°2017/031 15/02/2017	Direction des Ressources Humaines	Convention de formation relative à la réalisation d'un BPJEPS «Loisirs tous publics», en direction de deux agents de la collectivité	Ass IFAC 95 du 06/10/2017 au 5/10/2018 à raison de deux jours par semaine Montant NET : 11380 €
N°2017/032 15/02/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages	Contrat relatif à la cession du droit d'exploitation de «L'auto Studio» au profit du public tabernacien dans le cadre du Festival du Cinéma 2017	Ass l'Oeil du Baobab Production le 3 juin 2017 Montant NET : 2950 €
N°2017/033 15/02/2017	Direction Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants» au profit d'un agent communal	Mr HOAREAU du 1 <sup>er</sup> /04/2017 au 31/07/2017 Montant mensuel loyer : 873,75 €
N°2017/034 16/02/2017	Direction du Patrimoine et Cadre de vie	Réalisation d'une mission de traitement des odeurs par procédé biologique des sanitaires de l'école Pasteur et la salle Henri Denis de la collectivité	Société PHEM Technologies durée d'une année à compter de la notification Montant HT : 5 650 € Montant TTC : 6 780 €
N°2017/035 16/02/2017	Direction des Sports et Vie associative	Convention de mise à disposition d'un local d'une surface totale de 186 m <sup>2</sup> situé au 72 rue des Rosiers à Taverny (95150)	Ass «Au Tout Petit Monde» durée de trois ans renouvelable de manière expresse Montant mensuel loyer : 550 € + redevance forfaitaire au titre des frais de fonctionnement : 300 €

## I - URBANISME

### **18-2017-UR01 – REFUS DU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :**

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert automatique des compétences « Urbanisme et PLU » vers la Communauté d'agglomération VAL PARISIS.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout courrier et tout acte à intervenir nécessaires à cette affaire.

**Article 3 :**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise et dont notification sera faite à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

## II – TECHNIQUE

### **19-2017-ST01 - DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU RU DU MONTUBOIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

Le principe du retrait de la ville de Taverny du Syndicat intercommunal de la Vallée du Ru du Montubois au profit du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien (S.I.A.R.E) est approuvé.

En conséquence, le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 10 773,93 euros ne sera plus versée au Syndicat intercommunal de la vallée du Ru du Montubois.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout document s'y rapportant.

**20-2017-ST02 - AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE DÉPOSER DES AUTORISATIONS D'URBANISME AU BENEFICE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE DIFFERENTES OPERATIONS DE TRAVAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

Madame le Maire est autorisée à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme au bénéfice de la Commune pour les projets suivants programmés durant l'année 2017 :

- création d'une Maison d'Assistants Maternelles située rue Gabriel Péri,
- installation d'un chalet au sein de la cour de l'école Anne Frank
- réalisation d'une clôture pour l'école Anne Frank,
- aménagement de l'épicerie solidaire située rue du Maréchal Foch,
- extension de l'école maternelle Goscinny sur le logement de gardien.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout document s'y rapportant.

**III - CULTURE**

**21-2017-CU01 - MÉDIATHÈQUE « LES TEMPS MODERNES » : DEMANDE DE SUBVENTION 2017 AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

La demande de subvention d'aide aux nouveaux projets de développement de la médiathèque de Taverny au titre de l'année 2017 auprès du Conseil départemental est approuvée,

Le montant de l'aide sollicitée au titre de l'année 2017 représente 50% du coût total du projet, soit 528 euros (sur un coût total de 1 056 euros).

**Article 2 :**

Madame Le Maire est autorisée à déposer le dossier de demande de subvention d'aide aux projets de développement auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise et à signer tout document s'y rapportant.

**Article 3 :**

Les recettes occasionnées seront inscrites au budget communal de l'exercice 2017.

**22-2017-CU02 – FESTIVAL DU CINEMA 2017 : ACHAT DE RECOMPENSES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

Des récompenses seront offertes par la Ville de Taverny aux lauréats du concours de courts-métrages, au meilleur char, au meilleur objet roulant, ainsi qu'au gagnant de la course de caisse à savon, dans le cadre du troisième Festival du Cinéma de Taverny, du 2 au 4 juin 2017, comme suit :

LOTS FESTIVAL CINEMA 2017			
	Catégorie < 14 ans	Ado/Adultes amateurs	Ado/Adultes pro
PRIX DU PUBLIC	Trophée + Caméra portable + carte cadeau 50 € + 5 places de cinéma + 5 porte-clefs	Trophée + Caméra portable + carte cadeau 50 € + 5 places de cinéma + 5 porte-clefs	Trophée + Caméra portable + carte cadeau 50 € + 5 places de cinéma + 5 porte-clefs
COUP DE COEUR DES INTERNAUTES	Trophée + Caméra portable + carte cadeau 50 € + 5 places de cinéma + 5 porte-clefs	Trophée + Caméra portable + carte cadeau 50 € + 5 places de cinéma + 5 porte-clefs	Trophée + Caméra portable + carte cadeau 50 € + 5 places de cinéma + 5 porte-clefs
GRAND PRIX DU JURY	Trophée + Caméra portable + carte cadeau 100 € + 5 places de cinéma + 5 porte-clefs	Trophée + Caméra portable + carte cadeau 100 € + 5 places de cinéma + 5 porte-clefs	Trophée + Caméra portable + carte cadeau 100 € + 5 places de cinéma + 5 porte-clefs
Meilleur char	Trophée + 50 porte-clés + carte cadeau 80 €		
Meilleur objet roulant	Trophée + 5 porte-clés + carte cadeau 80 €		
Gagnant course de caisse à savon	Trophée + 5 porte-clés + carte cadeau 80 €		

**Article 2 :**

L'enveloppe budgétaire totale maximale attribuée à cette dépense s'élève à 2300 euros TTC (DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS).

**Article 3 :**

La dépense correspondante sera inscrite au budget communal de l'exercice 2017, à l'imputation 6714 - « Bourses et prix ».

**IV - VIE ASSOCIATIVE****23-2017-VA01 - RECONDUCTION DU DISPOSITIF ACCES JEUNESAU TITRE DE L'ANNEE 2017-2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

La reconduction du dispositif ACCES JEUNES au titre de l'année 2017/2018 pour les enfants âgés de 4 ans à 20 ans, dont les familles dépendent des tranches de quotient T1 et T2 est approuvée.

**Article 2:**

Le principe d'une aide financière favorisant l'adhésion aux associations sportives et culturelles de la ville pour l'année scolaire 2017/2018, est approuvé selon les modalités suivantes :

- 50% du coût de l'adhésion pour les T1, dans la limite maximale de 80,00€
- 30% du coût de l'adhésion pour les T2, dans la limite maximale de 50,00€

**Article 3:**

Les modalités d'accès au dispositif ACCES JEUNES pour le public ayant droit sont approuvées comme suit :

- le public ayant droit : tout Tabernacien âgé de 4 ans à 20 ans inclus (date d'anniversaire sur l'année civile 2017, soit né entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2013), dont les familles relèvent des quotients 1 ou 2,



- une seule aide à l'adhésion annuelle ne peut être apportée au même usager sur l'année scolaire 2017/2018,
- les inscriptions devront avoir lieu le 03 novembre 2017 au plus tard ;

**Article 4 :**

Les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération, notamment les modalités de versement aux associations de la participation de la ville (art.3) sous forme de subventions de fonctionnement, sont approuvés.

**Article 5 :**

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les actes (contrat, convention, avenant...) afférents à la mise en œuvre de la présente délibération,

**24-2017-VA02 - FIXATION DU SEUIL DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS TABERNACIENNES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

Le montant à partir duquel une convention d'objectifs et de moyens sera signée avec les associations tabernaciennes est fixé à 15 000 euros.

**25-2017-VA03 - SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS :**

**- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

**- SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE COSMOPOLITAN CLUB DE TENNIS TAVERNY, L'AMICALE LAIQUE DE TAVERNY, LA MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE ET LE COSMOPOLITAN CLUB DE FOOTBALL TAVERNY**

**- SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION TAVERNY SPORTS NAUTIQUES 95**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1er :**

Le versement d'une subvention de fonctionnement, d'aide à la manifestation et de haut-niveau aux associations dont les projets sont à destination des Tabernaciens est approuvé comme détaillé dans le tableau récapitulatif susvisé.

**Article 2 :**

Le montant total des subventions attribuées aux associations est de 386 857,00€ décomposé comme suit :

- le montant total des subventions de fonctionnement attribué à 65 associations est de 334 500,00 €
- le montant total des subventions d'aide à la manifestation attribué à 13 associations est de 17 357,00 €
- le montant total des subventions de haut niveau attribué à 1 association est de 35 000,00 €

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à verser les subventions aux associations au titre de l'année 2017 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

**Article 4 :**

Madame le Maire est autorisée à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations suivantes :

- le Cosmopolitan Club Taverny Football pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 000,00 euros et d'une subvention d'aide à la manifestation d'un montant de 3000 euros ;
- le Cosmopolitan Club Tennis de Taverny pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 000 euros et d'une subvention d'aide à la manifestation d'un montant de 2000,00 euros ;
- l'Amicale Laïque de Taverny pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000,00 euros ;
- la Maison des Loisirs et de la Culture pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 74 500,00 euros et d'une subvention d'aide à la manifestation d'un montant de 1 107,00 euros ;

**Article 5 :**

Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec le Taverny Sports Nautiques 95 pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000,00 euros et d'une subvention de haut niveau d'un montant de 35 000,00 euros.

**Article 6 :**

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2017.

**Article 7 :**

Autorise Madame le Maire à signer tous les actes (contrat, convention, avenant,...) nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

**V – EDUCATION**

**26-2017-SC01 - ORGANISATION DE MINI-SEJOURS - ETE 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

Les mini-séjours portés par la Direction de l'Action éducative pour l'été 2017 pour les enfants de 4 à 11 ans sont approuvés comme suit :

- du 19 juillet au 21 juillet 2017 d'une durée de 3 jours et 2 nuits aux Ecuries d'Auvers-sur-Oise pour les enfants de 4 à 6 ans ;
- du 24 juillet au 28 juillet 2017 d'une durée de 5 jours et 4 nuits à la Base de loisirs de Saint-Fargeau-Ponthierry pour les enfants de 6 à 11 ans ;
- du 16 août au 18 août 2017 d'une durée de 3 jours et 2 nuits à la Ferme d'Ecancourt (Jouy-le-Moutier) pour les enfants de 4 à 6 ans ;
- du 21 août au 25 août 2017 d'une durée de 5 jours et 4 nuits aux Ecuries d'Auvers-sur-Oise pour les enfants de 6 à 11 ans ;

**Article 2 :**

Les modalités d'inscription sont approuvées.

Dans le cadre des attributions de place, un droit de priorité aux familles tabernaciennes est approuvé.

La grille de tarification applicable aux mini-séjours organisés par la Direction de l'Action éducative pour l'été 2017, et annexée à la présente délibération, est approuvée et applicable à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

**Article 3 :**

Les familles ont la possibilité de régler le montant de leur participation en trois échéances maximum, le solde devant être versé avant la date de départ.

**Article 4 :**

En cas de désistement, sauf maladie ou événement familial grave justifié par la présentation de documents, une somme sera retenue selon les modalités suivantes :

- Désistement entre le jour de l'inscription définitive et le 10<sup>ème</sup> jour inclus avant la date de départ : 50 % du montant total de la participation dû par la famille au titre du mini-séjour ;
- Désistement à moins de 10 jours de la date de départ : 100 % du montant total de la participation dû par la famille au titre du mini-séjour.

**Article 5 :**

Le remboursement intégral des sommes perçues est déterminé selon les conditions suivantes :

- en cas d'annulation par les familles pour des raisons dûment justifiées,
- en cas d'annulation du mini-séjour du fait de la ville de Taverny ou du prestataire.

**Article 6 :**

Les recettes et les dépenses occasionnées seront inscrites et imputées au budget communal de l'exercice 2017.

**VI – POLITIQUE DE LA VILLE**

**27-2017-PV01 - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS EDUCATIFS EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PREVENTION POUR LA JEUNESSE (ADPJ) ET L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE ARIANE POUR L'ANNEE 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

La réalisation de trois chantiers éducatifs en 2017 ainsi que le versement des salaires de jeunes bénéficiaires pour un montant estimé à environ 8 379 euros ainsi que l'achat éventuel du petit matériel nécessaire à leurs réalisations sont approuvés.

**Article 2 :**

La convention tripartite relative à la mise en œuvre des chantiers éducatifs avec l'Association de Défense et de Prévention pour la Jeunesse et l'association intermédiaire Ariane telle qu'annexée à la présente délibération est approuvée.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer la convention tripartite relative à la mise en œuvre des chantiers éducatifs entre l'Association de Défense et de Prévention pour la Jeunesse, l'association intermédiaire et la commune de Taverny, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**Article 4 :**

Madame le Maire est autorisée à solliciter toutes subventions relatives à cette action.

**Article 5 :**

Les recettes ou les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2017 ou des exercices 2017 et suivants.

**VII – RESSOURCES HUMAINES**

**28-2017-RH01 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1er :**

La modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet est approuvée, comme suit :

**- à compter du 20 mars 2017:**

EFFECTIF ACTUEL	GRADES	SUPPRESSIONS	CREATIONS	TOTAL AU 01/02/2017
<b>Filière administrative</b>				
23	adjoint administratif	-1		22
<b>Filière technique</b>				
5	ingénieur	-1		4
<b>Filière culturel</b>				
1	assistant d'enseignement artistique à temps non complet 9h30/semaine		+1	2
<b>Filière animation</b>				
5	adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 29H/semaine		+1	6
31	poste d'adjoint d'animation	-1		30
<b>Filière médico-sociale</b>				
1	médecin 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 4h/semaine	-1		0
1	médecin 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 1h/semaine		+1	1
<b>S/Total</b>		<b>- 4</b>	<b>+ 3</b>	

**- à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017:**

EFFECTIF ACTUEL	GRADES	SUPPRESSIONS	CREATIONS	TOTAL AU 01/03/2017
<b>Filière animation</b>				

15	poste d'adjoint d'animation 22h semaine	-1		14
3	adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 22H/semaine		+1	4
<b>S/Total</b>		<b>-1</b>	<b>+1</b>	

## VIII - FINANCES

### **29-2017-FI01 - BUDGET ANNEXE LEVUON 2016 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1er :**

Le compte administratif 2016 du budget annexe Levuon est adopté comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	1 532 872,30 €	2 493 846,22 €
Investissement	53 565,85 €	1 429 588,89 €
<b>Total</b>	<b>1 586 438,15 €</b>	<b>3 923 435,11 €</b>

### **30-2017-FI02 - BUDGET ANNEXE LEVUON 2016 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1er :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, le budget supplémentaire et la décision modificative qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Levuon pour l'exercice 2016 ;  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire s'il y a lieu,
- l'exécution du budget Levuon pour l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion du budget annexe Levuon, dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **31-2017-FI03 - BUDGET ANNEXE LEVUON 2016 : DISSOLUTION DU BUDGET SUITE A LA VENTE DES ÉQUIPEMENTS, REPRISE DE L'ENSEMBLE DES MOUVEMENTS FINANCIERS POSTERIEURS A LA VENTE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1er :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le budget annexe Levuon est dissout.

**Article 2 :**

Les mouvements postérieurs à la dissolution du budget annexe seront repris au titre du budget principal de la ville.

**32-2017-FI04 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET BUDGET ANNEXE LEVUON : REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION PROVISoire DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE, REPRISE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR DU BUDGET ANNEXE LEVUON AU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1er :** l'affectation du résultat définitif du budget annexe Levuon ainsi que le résultat provisoire du budget principal de la ville au titre de 2016, s'effectue comme suit :

		Budget principal Ville	Budget annexe Levuon	Total
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultat de l'exercice	1 198 779,26 €	13 424,41 €	<b>1 212 203,67 €</b>
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (002)	4 017 237,07 €	947 549,51 €	<b>4 964 786,58 €</b>
	Résultat de clôture à affecter	5 216 016,33 €	960 973,92 €	<b>6 176 990,25 €</b>
<b>section d'investissement</b>		Budget principal Ville	Budget annexe Levuon	Total
	Résultat de l'exercice	2 004 301,02 €	1 356 411,48 €	<b>3 360 712,50 €</b>
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (002)	<b>-2 868 449,10 €</b>	19 611,56 €	<b>-2 848 837,54 €</b>
	Résultat de clôture à affecter	<b>-864 148,08 €</b>	1 376 023,04 €	<b>511 874,96 €</b>
	Dépenses d'investissement engagées non mandatées	2 344 535,72 €	0,00 €	<b>2 344 535,72 €</b>
	Recettes d'investissement engagées non titrées	1 037 642,64 €	0,00 €	<b>1 037 642,64 €</b>
	Solde des restes à réaliser	<b>-1 306 893,08 €</b>	0,00 €	<b>-1 306 893,08 €</b>
	Besoin de financement de la section d'investissement	<b>-2 171 041,16 €</b>	1 376 023,04 €	<b>-795 018,12 €</b>

La transcription comptable de l'affectation des résultats s'effectuera comme suit :

	Imputation	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	002		5 381 972,13 €
Investissement	1068		795 018,12 €
	001		511 874,96 €

**ET REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE ANTERIEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,**

**Article 1er :**

Le budget primitif 2017 de la ville est adopté comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	38 653 541,86 €	38 653 541,86 €
Investissement	13 123 049,76 €	13 123 049,76 €
<b>Total</b>	<b>51 776 591,62 €</b>	<b>51 776 591,62 €</b>

**34-2017-FI06 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017 : FIXATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1er :**

La redevance communale d'assainissement est fixée à 0,7000 € le mètre cube d'eau consommée par les usagers.

**Article 2 :**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la Préfecture du Val-d'Oise.

**Article 3 :**

La présente délibération sera publiée dans le recueil des actes administratifs et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Taverny. Elle sera notifiée à la société VEOLIA EAU Île-de-France SNC chargée de la mise en recouvrement de cette redevance auprès des usagers.

**35-2017-FI07 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1er :**

Le budget primitif 2017 du budget annexe de l'assainissement est adopté comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Exploitation	907 600,00 €	907 600,00 €
Investissement	629 100,00 €	629 100,00 €
<b>Total</b>	<b>1 536 700,00 €</b>	<b>1 536 700,00 €</b>

**X - JURIDIQUE**

**36-2017-JU01 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES CYBER RISQUES AVEC LE CIG DE LA GRANDE COURONNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

L'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2018-2021 est approuvée.

**Article 2 :**

Les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques sont approuvés.

**Article 3 :**

Les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget communal de l'exercice correspondant.

**Article 4 :**

Madame le Maire est autorisée à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous documents s'y rapportant ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**37-2017-JU02 - AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE COORDINATION POLICE NATIONALE – POLICE MUNICIPALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

Les termes de l'avenant n°3 à la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale de la commune de Taverny sont approuvés.

La modification de ladite convention est approuvée en conséquence.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant n°3 à la convention de coordination Police municipale – Police nationale de la Commune de Taverny avec le préfet du Val-d'Oise.

**38-2017-JU03 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE POUR DES TRAVAUX DE TOITURE DE L'ECOLE MATERNELLE MARIE-CURIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

Madame le Maire est autorisée à solliciter l'octroi d'une subvention dans le cadre de la dotation d'action parlementaire d'Hugues PORTELLI, Sénateur du Val-d'Oise, pour un montant de 10 000 euros.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à déposer ledit dossier et à signer tout document relatif à la demande d'octroi de subvention dans le cadre de la dotation d'action parlementaire susvisée.

**Article 3 :**

Les dépenses et les recettes occasionnées seront imputées et inscrites au budget communal de l'exercice 2017.

**Toutes ces délibérations :**

-seront publiées dans le recueil des actes administratifs et inscrites au registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Taverny,

- peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**La séance est levée à 22 h 06**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
TAVERNY, LE 17 mars 2017  
LE MAIRE,**

**Florence PORTELLI**